

## Potton en bref, Août 2012

### Décisions :

Participation du maire et du conseiller Hébert au congrès de la Fédération québécoise des municipalités de la fin septembre à Québec.

Appui à la Fiducie foncière de la vallée de Ruitter relative au prolongement de l'exemption de taxes foncières.

Autorisation à TSR Événements de tenir une course de motoneiges en 2013 sur un terrain situé à l'extrémité du chemin Ruitter Brook.

Mandat à nos avocats de nous représenter en cour pour deux cas de coupe excessive.

Constatation et félicitations aux six nouveaux pompiers qui ont réussi leur examen. Il s'agit de : Alex Béchar, Bruno Côté, Martin Lavoie, Vincent Ouellet, Pierre Robillard et Tim Hamelin. Alex Béchar est également devenu premier répondant.

Acceptation des travaux et de la municipalisation du chemin Maurice Côté.

Mandat pour la préparation d'un devis touchant la restauration de la rive du ruisseau Ruitter à la hauteur du chemin West Hill.

Acceptation de 8 dérogations mineures et 3 autorisations PIIA.

Quatre avis de motion relatifs à la gestion de nos matières résiduelles ont été donnés.

Le marché public de Potton de la Place de la grange ronde relève d'un groupe de gouvernance qui a besoin d'aide pour assurer son lancement et son essor. Toute personne intéressée à offrir bénévolement son aide à cette fin est priée de communiquer avec Mme Marie-Louise Vallée, présidente de la coopérative de solidarité <<La locomotive>> à [marielouisev@yahoo.ca](mailto:marielouisev@yahoo.ca) ou 450 292 0395 ou avec M. Jacques Huppertz à [jhuppertz@live.ca](mailto:jhuppertz@live.ca) ou 450 292 3629. Voici une occasion de participer à une initiative qui marquera le futur du canton et un beau défi à relever.

Le marché du samedi se déplacera de la Place Manson à la Place de la grange ronde à compter du 8 septembre.

L'information dans un récent Potton en bref au sujet des éoliennes a soulevé plusieurs interrogations. Voici un complément d'information qui devrait répondre à plusieurs interrogations. La hauteur maximale d'une éolienne, incluant les pales, est de 30 mètres et une seule est autorisée par terrain comprenant un bâtiment principal. Elles sont autorisées sur l'ensemble du territoire à l'exception de : la rive et le littoral des cours d'eau permanents et intermittents, les zones inondables, les milieux humides et les marécages. De plus, les éoliennes de plus de 15 mètres, incluant les pales, sont interdites en paysages naturels d'intérêt supérieur, paysages champêtres, vues panoramiques, la station touristique Owl's Head et les zones U-1, U-2, U-3, Res-1 et Res-2. Pour toute autre information à ce sujet, prière de communiquer avec le service d'inspection.

Une deuxième session d'information touchant la gestion future de nos matières résiduelles, incluant le compostage, aura lieu le mercredi 29 août à compter de 19 heures à la mairie.

Exposition photographique à la maison Reilly : intitulée <<Venez rencontrer nos ancêtres>>, l'exposition est accessible du lundi au vendredi, de 10 heures à 15 heures. L'entrée est gratuite. Bienvenue à tous.

Jacques Marcoux, maire [jmarcoux1@gmail.com](mailto:jmarcoux1@gmail.com) 450 292 3313, poste 234